



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Claude TIBI - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 30 janvier 2023

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 06 février 2023 - Lieu de programmation du Comité Syndical du lundi 27 mars 2023

Christiane AKNOUCHE propose le prêt de la salle des fêtes de BAILLET-EN-FRANCE. La faisabilité technique va être étudiée avec les services du SIAH.

Foncier

Signature de la convention de passage sur un sentier de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au sein du bassin des Garennes sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 489D sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE - Indivision LOBERT/DECROIX/HENNEBOIS

Déborah TANGUY indique que l'acquisition porte sur une superficie de 3 669 m² ce qui représente un montant de 16 144 €.

Des réflexions sont menées avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sujet du devenir de ces parcelles.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des parcelles concernées.

Procédures juridiques

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention :

Critères de sélection et demande de subvention dans le cadre des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal des eaux usées du Chemin du Pont de l'Étang sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° 482S)

Déborah TANGUY indique que suite au constat de débordements fréquents des eaux usées vers le ru du Cottage, un diagnostic sur le réseau a été réalisé. Il est prévu de remplacer le collecteur de diamètre 400 mm sur 275 mètres par une nouvelle conduite en fonte de diamètre 500 mm. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 550 000 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier de l'octroi de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Déborah TANGUY ajoute par ailleurs que des remblais réalisés par des riverains empiètent sur les parcelles du SIAH qui a déposé plainte.

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative aux travaux d'assainissement Rue Germaine Richier sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° VL129)

Déborah TANGUY précise que la commune de VILLIERS-LE-BEL porte un projet de réaménagement du quartier du Puits-la-Marlière dans la prolongation de la Rue Gounod pour lequel des travaux de prolongement et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont nécessaires.

Afin d'optimiser la réalisation de ces travaux, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été établie entre la commune et le syndicat en 2022. Le montant prévisionnel des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux d'assainissement est estimé à 405 792,81 € HT.

Déborah TANGUY souligne par ailleurs que le syndicat a informé la commune que les travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées pourraient être réalisés en 2023, ce qui n'est pas le cas pour les eaux pluviales, compte tenu de l'insuffisance du budget alloué par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT

Programmation d'une réunion de travail avec les élus, relative au transfert de compétence des communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adhérentes au SIAH

Éric CHANAL informe le bureau de la programmation à venir d'une réunion de travail portant sur les modalités de mise en œuvre administrative et opérationnelle du transfert de la compétence assainissement collectif des quatre communes vers le SIAH, dans le respect du planning présenté lors de la réunion politique qui s'est tenue le 16 novembre 2022, pour un déploiement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette rencontre entre les élus des 4 communes et le SIAH sera également l'occasion de répondre aux questions préalables à une prise de décision quant au transfert de la compétence collecte, mais également de rappeler la volonté d'harmonisation des tarifs entre les communes sur le territoire du syndicat, dans une logique de solidarité.

Il est proposé d'organiser cette première réunion de travail sur la commune de BAILLET-EN-FRANCE.

Éric CHANAL rappelle que la commune de BELLOY-EN-FRANCE a mandaté un assistant à maître d'ouvrage pour l'accompagner dans le cadre du transfert de la compétence collecte. Le schéma directeur de la commune est toujours en phase de finalisation.

Éric CHANAL rappelle également que si BELLOY-EN-FRANCE opte pour le transfert de compétence au syndicat, celui-ci ne portera que sur la collecte des eaux usées. Se posera alors la question de la gestion des réseaux des eaux pluviales en cas de renouvellement des réseaux des eaux usées.

À ce titre, Éric CHANAL évoque la pertinence du regroupement au sein d'une même structure des compétences collecte des eaux usées et des eaux pluviales, dans un souci d'optimisation de la gestion des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eau pluviales de la commune.

Il peut également être envisagé a minima la rédaction d'une convention de rejet entre le syndicat et la ville.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour du Comité Syndical du 27 mars 2023 le lancement de la procédure par voie d'appel d'offre ouvert pour les travaux de dévoiement des réseaux intercommunaux « Secteur du Champ Bacon » sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429V1) en lien avec la construction d'un 4^{ème} collège

Déborah TANGUY précise que la commune de VILLIERS-LE-BEL a sollicité le SIAH concernant les travaux de dévoiement des réseaux intercommunaux, dans le secteur du Champ Bacon, en lien avec la construction d'un 4^{ème} collège, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de septembre 2025.

Les travaux du syndicat dont le montant est estimé à 2,2 M€ HT, devraient durer six mois et commencer au cours du dernier trimestre 2023.

Le bureau valide l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité syndical programmé le 27 mars 2023, du lancement de la procédure par voie d'appel d'offre relative à ces travaux.

Déborah TANGUY ajoute que les opérations de travaux n° 429V1 et n° 429V2 sont inscrites respectivement dans les hypothèses budgétaires 2023 et 2024. En l'absence de démarrage des travaux de l'opération n° 429V2, il est proposé de réaffecter le budget de cette opération à l'opération 429V1. Les travaux seront financés par l'enveloppe inscrite en 2024.

Le Bureau valide cette proposition.

FINANCES

Site de Val Leroy - Point financement enlèvement des déchets et sécurisation

Célia DUBERTRAND fait un point concernant le remboursement par les communes de BOUQUEVAL, GONESSE et GOUSSAINVILLE du solde des avances effectuées par le syndicat, après déduction des subventions perçues, au titre des travaux d'enlèvement des déchets sur le site de Val Leroy.

Célia DUBERTRAND rappelle par ailleurs que le syndicat est toujours dans l'attente de la validation par les trois communes des projets de convention de maîtrise d'ouvrage mandatée portant sur le financement des travaux de sécurisation du site, suite à l'enlèvement des déchets.

La propriété, la gestion des clés d'accès au site et la prise en charge de l'entretien des dispositifs de sécurisation entre les trois communes restent aussi à définir.

Éric CHANAL souligne également que le projet d'aménagement paysager, présenté aux partenaires financiers du SIAH dans le cadre des demandes de subventions, doit faire l'objet d'une concertation entre les différents partenaires en lien avec les trames vertes et bleues avec pour objectif la valorisation du site.

Le bureau valide la rédaction d'un courrier à destination des trois communes afin de rappeler les engagements des parties prenantes et les actions qui restent à mener.

STATION DE DÉPOLLUTION

Électricité STEP

Éric CHANAL rappelle la proposition faite lors d'un précédent bureau concernant l'adhésion du SIAH au groupement de commande du SIPPAREC pour la fourniture en électricité de ses sites en réseau à partir de 2024.

En ce qui concerne l'alimentation de la station de dépollution, Éric CHANAL a reconstitué le tarif moyen annuel du marché actuel du SIPPAREC, qui s'élève à 10% environ de moins que dans le contrat cadre avec VÉOLIA, pour le segment considéré. Il est à noter l'absence de visibilité quant aux évolutions tarifaires à venir à partir de 2024.

Éric CHANAL rappelle que le SIPPAREC propose également à ses adhérents une électricité verte, dont le tarif, avant renégociation du contrat, s'élève à ce jour, jusqu'à fin 2023, à moins de 100€/MWH. Cette électricité pourrait être utilisée dans la méthanation, qui nécessite une importante consommation d'énergie. La possibilité d'avoir recours à cette source d'énergie doit être étudiée avec le SIPPAREC.

Le recours à un AMO pour la réalisation de l'étude relative à la mise en production d'une usine de méthanation sur la station compte tenu de la complexité de ce projet, a été validé par le bureau le 30 janvier dernier. Le SIAH est par ailleurs dans l'attente du lancement d'un appel à projets par l'ADEME.

Éric CHANAL a interrogé OTV quant aux éventuelles conditions de sortie du contrat pour le SIAH avant l'échéance de 2027. Ce point reste encore à préciser par le groupement qui n'a pas apporté de réponse définitive à ce jour.

Enfin, Éric CHANAL rappelle que le syndicat doit prendre sa décision avant la fin du mois de mars quant au périmètre concerné par la fourniture d'électricité relevant du groupement de commande du SIPPAREC.

Les membres du Bureau considèrent que les incertitudes doivent préalablement être levées concernant les conditions de sortie juridiques du marché de fourniture d'électricité OTV/VÉOLIA, et souhaitent disposer d'une position ferme sur ces conditions.

Information concernant les travaux d'extension de la station de dépollution – Nuisances olfactives

Éric CHANAL annonce que les nuisances olfactives se sont accrues ces dernières semaines et ont donné lieu à des plaintes de la part d'AIRBUS et de riverains de la commune de DUGNY, résidant notamment à proximité du CTM. Elles découlent de la mise en place par le groupement d'une station mobile de déshydratation des boues à l'air libre.

Dans ce contexte, Éric CHANAL est en lien avec le Maire de DUGNY, ainsi qu'avec le Directeur des Services Techniques de la ville afin de les informer des actions correctives mises en place sur la station par le groupement, conformément à la demande du syndicat. Le bâchage de la zone ainsi que l'aspersion des boues avec un produit masquant ont été mis en œuvre. Les travaux devraient se poursuivre les deux prochaines semaines.

Un ordre de service de mise en demeure de réduire les nuisances olfactives, conformément aux engagements pris, a été envoyé à OTV.

Enfin, Éric CHANAL informe les membres du Bureau que des analyses qualitatives d'air prélevé vont être réalisées ce jour afin de caractériser les nuisances olfactives.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 06 mars 2023 à 9h30